

**Rubrique:** Faillites  
**Sous-rubrique:** Vente aux enchères forcée d'immeubles  
**Date de publication:** SHAB, KABVS 05.09.2025  
**Visible par le public jusqu'au:** 05.09.2030  
**Numéro de publication:** KK08-0000001030

**Entité de publication**  
Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

## **Vente aux enchères forcée d'immeubles Jean-Daniel GENOUD, succession répudiée**

**Débiteurs:**

Jean-Daniel GENOUD  
Date de naissance: 15.02.1957  
Date de décès: 08.04.2024  
Dernier domicile connu:  
Rue du Simplon 25  
3960 Sierre

**Objets vendus aux enchères:**

Commune d'Anniviers secteur Ayer  
Part de copropriété, parcelle No. 2640-1 de la parcelle de base No. 2640, place de 61 m<sup>2</sup>  
(zone à bâtir vieux-village), nom local Ayer. La part du défunt représente les 131/1000 de  
la parcelle de base. Estimation de l'office des faillites : CHF 200.00

**Vente aux enchères**

Le 09.10.2025 à 14:00 heure, Salle des ventes à l'office des poursuites de Sierre, Av. du  
Rothorn 2, 3960 Sierre

**Indications concernant le dépôt:**

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif et le plan de situation seront à  
la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'Office des faillites du Valais central,  
sur rendez-vous préalable, dès le 25 septembre 2025.

**Remarques juridiques:**

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles  
par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles  
par des personnes à l'étranger (OAIE).  
Publication selon les art. 257 à 259 LP.

**Remarques juridiques complémentaires:**

Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du commerce.

Montant à payer à l'enchère : CHF 500.00 représentant un acompte de CHF 200.00 et une avance de frais de CHF 300.00 sur les émoluments et débours de l'Office.

Possibilité de paiement : 1) à l'enchère : en espèce ou par garantie bancaire irrévocable et illimitée dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de CHF 500.00 sur le compte IBAN CH74 0900 0000 1588 1992 1 de l'Office des faillites du Valais central. Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

**Début du délai:** 25.09.2025

**Fin du délai:** 06.10.2025

**Point de contact:**

Offices des faillites du Valais central, Route de la Piscine 10, 1950 Sion

**Remarques:**

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des Offices des poursuites et Faillites du canton du Valais à l'adresse <https://www.vs.ch/web/spf/encheres>.